

CPEV : Pour le maintien des prestations actuelles et pour des améliorations indispensables

La situation financière de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) est et reste saine. C'est pourquoi nos trois organisations syndicales ont écrit le 8 février au Conseil d'Etat (CE) pour lui demander le maintien des prestations actuelles de la CPEV et connaître ses déterminations en la matière. Le plan actuellement en vigueur permet d'atteindre l'objectif de la loi fédérale à l'échéance de 2052 et il n'y a donc aucune raison contraignante de changer de plan. Nous avons à fin mars réitéré et précisé nos demandes au Conseil d'Etat avec un délai de réponse au 12 avril.

En effet, un nouveau plan AS-SO est censé entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et nous avons été récemment informé·e·s de l'existence d'un nouveau plan intitulé « mars 2024 » présenté par une délégation du Conseil d'administration de la CPEV à une délégation du Conseil d'Etat. Ces deux plans prévoient des dégradations des conditions actuelles et nous les combattons tous les deux puisqu'ils entraînent, à des degrés divers, une dégradation des prestations.

Le Conseil d'Etat a invité les organisations du personnel à une rencontre le mercredi 24 avril prochain. À l'heure qu'il est, le Conseil d'Etat n'a toujours pas donné sa position sur la revendication de nos trois organisations, à savoir le maintien du plan actuel.

Le plan actuellement en vigueur doit donc être maintenu au-delà du 1^{er} janvier 2025 et ce pour une durée de 5 ans au moins (i.e. jusqu'à la prochaine échéance légale).

De plus, l'inflation rend indispensable l'indexation des rentes de l'ensemble des rentières et rentiers présent·e·s et futur·e·s de la CPEV. Le financement d'une telle mesure doit toutefois, selon nous, être assumé intégralement par l'employeur.

Les rentes des femmes, en particulier, et des carrières courtes, non linéaires de manière générale, sont à améliorer. Il en va de même de la prise en compte de la pénibilité des conditions de travail. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration d'ouvrir une négociation sur les questions fondamentales des inégalités face aux rentes dès le 1^{er} janvier 2025. Il s'agira de combler des manquements sans en créer d'autres.

Nos organisations se préparent aux mesures de lutte nécessaires pour défendre les prestations actuelles, l'indexation des rentes et l'amélioration des rentes des femmes en particulier. Nous appelons dès lors les salarié·e·s à se tenir prêt·e·s à la mobilisation.

Lausanne, le 3 avril 2024